



CCCPS / 2022 / DE038
7.1.1 Budgets et comptes

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

**Modification de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP)
Saillans Accueil Jeune enfant n°2020-01**

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Une autorisation de Programme avait été créée pour la construction d'un accueil jeune enfant à Saillans. Le montant global de l'opération a été revu à la baisse suite à la décision de ne pas réaliser cet établissement dans la maison Gautheron et donc aux contraintes techniques moins fortes.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
 ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
 Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

OPERATION N°2020-01									
SAILLANS ACCUEIL JEUNE ENFANT									
DEPENSES									
Comptes	Total HT	Total TTC	BP 2020	CA 2020	Modification opération HT	Total Opération HT actualisé	TOTAL TTC	BP 2022	BP 2023
2318 /21318 Autre Bâtiment public			90 000,00						
Acte notarié	1 000,00	1 200,00							
Etudes								150 000,00	
Bornage et frais afférents	7 500,00	9 000,00							
Topographie	3 000,00	3 600,00							
Géotechnique	8 000,00	9 600,00							
GRDF	4 500,00	5 400,00							
ENEDIS	10 000,00	12 000,00							
Diagnostics Amiante et plomb	15 000,00	18 000,00		882,29					
Etudes complémentaires		0,00							
DLE	6 000,00	7 200,00							
Label BEPOS	15 000,00	18 000,00							570 000,00
MOE	70 000,00	84 000,00							
CT	6 000,00	7 200,00							
CSPS	6 000,00	7 200,00							
OPC	10 000,00	12 000,00							
Désamiantage	42 000,00	50 400,00							
Travaux VRD	100 000,00	120 000,00							
Travaux	710 000,00	852 000,00							
Mobilier	80 000,00	96 000,00							
TOTAUX	1 094 000,00	1 312 800,00	90 000,00	882,29	-494 000,00	600 000,00	720 000,00	150 000,00	570 000,00

RECETTES									
Comptes	base subventions	Total	BP 2020	CA 2020	Modification opération HT	Total Opération HT actualisé	TOTAL TTC	BP 2022	BP 2023
10222 FCTVA		174 342,00		144,73			101 704,80	8 202,00	93 502,80
132 Subvention d'équipement									
1321 Etat DETR 2020		125 000,00							
1322 Etat DSPIL2020		125 000,00							
1322 Région	282 362,00	197 000,00						25 000,00	95 000,00
1323 CD26	218 800,00	120 000,00						25 000,00	95 000,00
1328 CAF/PIAJE	328 200,00	306 820,00						21 250,00	80 750,00
1328 SDED									
total 132		873 820,00	90 000,00				342 000,00	71 250,00	270 750,00
Autofinancement									
Emprunt	264 638,00	264 638,00					276 295,20	70 548,00	205 747,20
TOTAUX	1 094 000,00	1 312 800,00	90 000,00	144,73	-494 000,00	600 000,00	720 000,00	150 000,00	570 000,00



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de modifier l'autorisation de programme n°2020-01 en validant le budget prévisionnel ci-dessus.

III. Visas

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-3 et R2311-9.

VU la nomenclature budgétaire et comptable M14.

VU la délibération en date du 12 décembre 2019 pour une autorisation de programme de 1 312 800 euros sur trois ans pour la construction d'un multi accueil jeune enfant à Saillans.

VU la délibération en date du 4 février 2021 pour prolonger cette autorisation de programme d'une année supplémentaire et d'actualiser le tableau prévisionnel en dépenses et en recettes.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de modifier l'autorisation de programme n°2020-01 en validant le budget prévisionnel ci-dessus.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

VI. Annexes

- La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président



Affichée le - 7 AVR. 2022